

Pour diffusion immédiate

Bâtir un système national d'assurance-médicaments robuste sur une base solide

Ottawa, le 18 juin 2019 – L'identité du Canada repose sur un robuste système de sécurité sociale et un programme de soins de santé universel. La récente recommandation du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments vise à améliorer encore davantage ce programme en garantissant l'accessibilité des médicaments d'ordonnance à tous les Canadiens dans le cadre d'un système universel et public à payeur unique.

La décision de mettre en œuvre un programme national d'assurance-médicaments et les mécanismes pour ce faire incombe exclusivement aux gouvernements du Canada. Cependant, les actuaires canadiens – dans un esprit d'intérêt public – avisent que tout programme national d'assurance-médicaments devrait être fondé sur des principes de saine gestion des risques, de financement et d'assurance.

À cette fin, l'Institut canadien des actuaires recommande ce qui suit :

- Un actuaire devrait être nommé pour superviser les revenus, les dépenses et l'état des finances du régime national d'assurance-médicaments. Ce rôle consisterait à :
 - Estimer le rapport coûts/bénéfices de différentes conceptions de politiques et d'options pour assurer la viabilité à long terme du régime;
 - Évaluer tout mécanisme de financement et les niveaux requis pour garantir l'intégrité fiscale et la stabilité relative dans le temps;
 - Collaborer avec l'Agence canadienne des médicaments à l'analyse de l'établissement des coûts et des prix.
- Des rapports complets et réguliers au Parlement devraient faire partie du cadre de responsabilisation.
- Le gouvernement continuerait d'assumer la responsabilité des politiques, des opérations et des modifications relatives aux prestations.

John Dark, FICA, président de l'Institut canadien des actuaires, indique : « L'Institut dispose des connaissances, de l'expérience, des outils et de l'expertise nécessaires pour venir en aide aux gouvernements s'ils décident d'aller de l'avant avec la recommandation du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments. »

Position publique de l'ICA sur un régime national d'assurance-médicaments :

<http://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2016/ppppcf.pdf>

Mémoire de l'ICA au Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national :

<http://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2018/218122f.pdf>

Pour les demandes d'entrevue, veuillez contacter :

Sandra Caya

Directrice associée, communications et affaires publiques

Institut canadien des actuaires

sandra.caya@cia-ica.ca

613-236-8196, poste 116

Au sujet de l'ICA

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Nos 6 000 membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut place l'intérêt public avant les besoins de la profession et de ses membres.

Visitez-nous

cia-ica.ca

twitter.com/ica_actuaires

[linkedin.com/company/canadian-institute-of-actuaries](https://www.linkedin.com/company/canadian-institute-of-actuaries)

[facebook.com/CanadianInstituteofActuaries](https://www.facebook.com/CanadianInstituteofActuaries)